



## Frais accumulés pour loyé payé en retard

Par **rapas**, le **13/05/2009** à **15:33**

Bonjour,

Voici la situation :

- 1) Je paye mon loyer + mes charges chaque mois dans un meme chèque, et je n'ai jamais "oublier" ou "pas pu" payer mon loyer. Ils sont payés TOUS les mois..
- 2) Je dépose le 1 ou le 2 du mois selon les week-end. L'agence effectue la transaction entre le loyer (destiné au propriétaire) et les charges destinés à l'agence. Cette procédure dure quelques jours (3 à 4jours).
- 3) Je reçois donc une lettre de l'agence stipulant que je doit payer 296.13€ pour loyer payé en retard, sinon le dossier sera remis à huissier.

Que dois-je faire ?